

le droit de la majorité qu'il dérive d'un grand ou d'un petit Etat n'est jamais contesté ou déprécié. Chacun sait qu'à l'heure qu'il est le ministre des affaires étrangères est M. Blaine, le républicain le plus important des Etats-Unis, je pourrais même dire le véritable Président, quoiqu'il représente le petit Etat du Maine. Et nous-mêmes ne devons-nous pas aux provinces maritimes plusieurs de nos hommes les plus éminents ? Qu'il me suffise de mentionner les Howe, les Tupper, les Archibald, les Thompson, qui ont gravé leurs noms sur tant de pages de notre histoire.

Il est indéniable que nos voisins ont fait jusqu'à présent la sourde oreille à nos représentations ; c'est en vain que nous leur avons envoyé députation sur députation, ils ont refusé de renouveler le traité de 1854 ou quelque chose d'équivalent. Les honorables messieurs du Sénat n'ont pas oublié, par exemple, la mission à Washington de l'un de leurs anciens collègues les plus éminents, l'honorable George Brown. Réussirons-nous mieux cette fois ? C'est ce qu'il nous reste à voir. En tous cas, le gouvernement a montré son ferme désir de remplir sa promesse aux électeurs en entamant de nouvelles négociations qui devront être reprises au mois d'octobre prochain.

En attendant, il est de toute importance de nous créer de nouveaux marchés, d'assurer notre indépendance commerciale par tous les moyens possibles, et d'étudier même la praticabilité d'un système fiscal plus avantageux entre les différentes parties de l'empire. En attendant, je crois que le gouvernement a agi avec sagesse en continuant le *modus vivendi* concernant nos pêcheries, qui a été adopté à la suite du traité de 1888—traité qui, quoiqu'approuvé par le président, ne reçut pas la sanction du Sénat. Poussons notre bon vouloir jusqu'aux extrêmes limites compatibles avec la dignité nationale, mais n'allons pas plus loin. Les peuples qui n'ont pas soin de leur dignité sont bien proches de leur déchéance.

Je viens de faire allusion à notre commerce avec l'Angleterre—commerce qui va croissant et qui demande toute notre sollicitude. Les deux principaux articles de ce commerce se composent de l'exportation des animaux et du fromage. Songez que nous venons d'exporter dans une seule année 123,000 têtes de bétail, quand, il y a deux ans, ce chiffre ne dépassait pas 60,000.

Ce commerce est susceptible d'un développement extraordinaire et est de nature à amener une révolution agricole dans le pays. Des plaintes ayant été formulées que les animaux étaient maltraités à bord des transatlantiques, le gouvernement a eu raison de tenir une enquête, laquelle a prouvé que ces plaintes n'étaient pas fondées. La mesure qui sera soumise pour empêcher toute plainte de ce genre à l'avenir recevra, j'en suis persuadé, notre plus sérieuse considération.

Nous avons aussi appris que le gouvernement s'occupait activement de codifier les lois criminelles en les rapprochant autant que possible du système anglais. Cette nouvelle sera particulièrement agréable à la province que je représente. Déjà cette province possède un code civil, un code de procédure civile, un code municipal, un code d'instruction publique, et le code que prépare le gouvernement complètera ce grand travail de législation qui dans d'autres pays a immortalisé ceux qui y ont attaché leur nom. En pareille matière, il ne faut pas trop se hâter, et le gouvernement prendra tout le temps nécessaire, j'en suis convaincu, pour faire une œuvre qui sera le plus longtemps possible à l'abri des démolisseurs. En effet, nous ne souffrons pas de l'absence de lois, mais bien de leur surabondance qui trop souvent amène la confusion, déränge la stabilité de la jurisprudence, déroute les jurés et même jusqu'aux juges.

Poursuivant toujours la même idée, le gouvernement doit aussi présenter un projet de loi pour réorganiser les tribunaux maritimes du pays—projet qui est la conséquence de la mise à exécution prochaine du statut impérial concernant les cours de vice-amirauté. Puis nous aurons à considérer des amendements à l'acte de la cour de l'Echiquier et aux actes qui ont trait aux marques de commerce.

Personne ne sera surpris de savoir qu'il faudra nous occuper des territoires du Nord-Ouest. Ces territoires qui attirent aujourd'hui l'attention du monde entier, qui grandissent à vue d'œil, dans lesquels il nous faudra plus tard tailler des provinces entières, sont dans une période de grande activité, de grande transformation, et nous pouvons nous attendre d'ici à longtemps d'avoir à leur consacrer une bonne partie de nos travaux législatifs.

Je conçois que les esprits remuants, énergiques, qui habitent ces territoires,